Trente-quatrième Année. — N° 163 — UN NUMERO : 15 CENTIMES. — MERCREDI 12 JUIN 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, **13 fr. 50**. — Six mois, **26 fr.** — Un an, **50 francs**. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, **15 francs**. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX le 11 JUIN 1889

L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE

Il y a des gens qui prétendent que, sous l'ancienne France, l'instruction dans notre pays était le lot de quelques privilégiés et que le peuple vivait dans une honteuse ignorance. A les entendre, la Révolution a créé l'instruction primaire, régénéré l'instruction secondaire, organisé l'enseignement supérieur. Ils l'ont tant dit qu'ils ont peut-être fini par le croire. L'étude des faits dément ces affirmations. Elle montre que les établissements d'instruction existaient en grand nombre en France et que l'instruction à tous les degrés y était fort répandue avant la Révolution. La période de la première République, loin d'être une ère de progrès pour l'instruction, amena un recul très sensible, car, dans nombre de localités, des établissements d'instruction, qui vivaient des libéralités de la noblesse ou du clergé et qui étaient prospères, disparurent au milieu de la tourmente et ne furent remplacés que longtemps après.

Ce qui a pu faire supposer que l'instruction primaire n'existait pas ou existait à peine avant la Révolution, c'est d'abord qu'on ne dressait pas, à cette époque, comme on le fait maintenant peut-être avec trop de prodigalité des statistiques de l'enseignement ; c'est ensuite que les dépenses des écoles ne figuraient pas au budget. Il est bien facile aux républicains de triompher en montrant les cent soixante-dix millions de francs qui, sous leur gouvernement, sont inscrits aux dépenses publiques pour l'instruction des enfants du peuple et de mettre, sous ce rapport, leurs budgets en regard des budgets de l'ancien régime : cent soixante-dix millions d'un côté, zéro de l'autre ; la comparaison est saisissante ; seulement, si l'on va au fond des choses, elle ne signifie rien du tout. On faisait, il y a cent ans, des dépenses considérables pour l'instruction primaire. Mais on ne trouve aucune trace de ces dépenses dans les documents du temps, et cela par la raison très simple que les maîtres et les maîtresses d'école étaient rétribués par les parents des élèves et que les écoles congréganistes gratuites étaient entretenues par les paroisses ou par des fondations pieuses. Mais l'enseignement élémentaire existait et il était à la portée de toutes les bourses et de toutes les classes *de la société*. Dans la plupart des paroisses de France, il y avait des écoles.

Loin de vouloir laisser les enfants du peuple dans l'ignorance, l'ancienne monarchie s'est toujours préoccupée d'assurer, dans les moindres villages, le développement de l'enseignement primaire. Il suffit, pour le démontrer, de mentionner les ordonnances du 15 avril 1695, du 13 décembre 1698, du 14 mai 1724, qui, toutes trois, insistent sur la nécessité d'entretenir dans chaque paroisse, près de l'église, une école de garçons et une école de filles. On enseignait, dans ces écoles, la lecture, l'écriture, le calcul, et même, dans les écoles urbaines, le dessin et l'arpentage. La Convention décréta la fondation, dans chaque commune, d'une école, mais en se gardant bien de dire qu'il se trouvait des écoles paroissiales dans la plupart de ces communes. En réalité, la Révolution ne créa aucune école ; elle tranforma, purement et simplement, les écoles paroissiales en écoles communales. Et s'il avait existé, il y a cent ans, des statistiques scolaires régulièrement tenues, on constaterait certainement que le nombre des enfants du peuple recevant l'instruction dans les écoles primaires était bien moins considérable sous la Convention et sous le Directoire que sous le règne de Louis XVI.

Les recherches de MM. Maggiolo et Fayet ont établi l'existence, avant la Révolution, de petites écoles dans la plupart des écoles de France. A Paris, l'instruction a toujours été à la portée des enfants des familles les moins aisées. En 1626 il y avait à Paris, dont la population totale ne dépassait guère à cette époque 200,000 habitants, 334 maîtres et maîtresses d'école. M. Brouard, dans le *dictionnaire pédagogique*, signale l'existence à Paris, en 1736, de 191 écoles pour les garçons et 170 écoles pour les filles, avec un personnel de 600 maîtres et maîtresses. Comme le maître ou la maîtresse d'école avait toujours un ou deux auxiliaires, cela suppose un personnel d'au moins 1,500 instituteurs et institutrices. Enfin il résulte de recherches auxquelles s'est livré M. Albert Babeau et dont le *Correspondant* vient de publier le très intéressant travail, qu'il existait à Paris, à la fin du règne de Louis XV, 160 écoles de garçons et 157 écoles de filles, où le personnel enseignant était rétribué par les parents des élèves. Il y avait, en outre, 95 écoles de charité pour les deux sexes, dans lesquelles les enfants recevaient gratuitement l'instruction. En tout 412 écoles répandues dans les vingt quartiers de la Ville. Actuellement Paris possède 367 écoles primaires publiques et 794 écoles libres. C'est à peu près l'équivalent des 412 écoles d'autrefois, car la population de Paris s'élève maintenant à 2 millions 344 mille habitants, tandis que sous le règne de Louis XV elle n'était que de 600,000 âmes. (*A suivre.*)

ASSEZ !

C'est le titre d'un article que publie M. Emile Ollivier dans le *Figaro*. Il est à méditer :

Assez ! Il est temps que ce mot s'échappe de toutes les poitrines libres et mette un terme à la comédie judiciaire que des sectaires affolés jouent au Luxembourg. Il y va de notre honneur. Il serait étrange de célébrer le Centenaire par la violation scandaleuse d'un des principes les plus élémentaires de la grande Révolution. Les fontaines lumineuses, la danse des Almées et même la Tour Eiffel ne feraient pas compensation à cette honte.

Quel est, en effet, un des principes fondamentaux de la Révolution française ? C'est que nul citoyen ne peut être poursuivi et arrêté que sous une *incrimination précise*. La Constitution de l'an VIII, fidèle comme toujours aux principes de 89, décide que l'acte ordonnant l'arrestation d'une personne ne peut être exécuté s'il n'exprime formellement le motif de l'arrestation et la loi en vertu de laquelle elle est ordonnée. Cette règle, sauvegarde de la liberté des citoyens contre l'arbitraire, a été reproduite par l'article 80 du Code d'instruction criminelle de Napoléon Iᵉʳ.

Il suit de là que, lorsqu'une instruction a été ouverte sur un fait *précis*, il est interdit de l'étendre à des faits *autres* et *nouveaux*. Le droit du juge instructeur est circonscrit par le titre même de la poursuite. Si, au cours de ses recherches, il découvre que le prévenu a commis d'autres crimes ou délits que ceux spécifiés par le réquisitoire initial, une nouvelle instruction, indépendante de la première, doit être ouverte sur un réquisitoire nouveau.

Sans doute, on ne doit pas considérer comme nouveaux des faits ne constituant que des circonstances aggravantes, mais si des faits découverts, quoique *connexes* aux faits primitifs, en sont *distincts*, ils sont *nouveaux*, et échappent, par conséquent, à la prise du juge d'instruction originaire.

Appliquons ces règles à la poursuite contre le général Boulanger et ses amis.

L'incrimination est l'attentat contre la sûreté de l'Etat. Ce qui motive la convocation de la Haute-Cour, *incompétente pour connaître* d'un simple complot ou de tout autre crime ou délit.

Or, l'attentat étant le plus haut degré possible de la criminalité *simplement politique*, au delà duquel on ne peut concevoir rien de plus coupable, une information limitée à un attentat ne saurait amener la découverte d'aucun fait aggravant l'inculpation primitive. Elle ne peut révéler que des faits d'une moindre importance, tel que le complot, ou d'une nature diverse, tel que les malversations, etc.

Dans ce cas, quel est le devoir de l'instructeur ? C'est de limiter son investigation à l'attentat et de renvoyer l'information sur les faits nouveaux et connexes, complots, malversations, etc., à la *juridiction du droit commun*, seule compétente pour informer aussi bien que pour juger.

La Haute-Cour renverse toutes ces notions de la probité et de la logique juridique. Elle ne trouve pas d'attentat et elle n'en peut pas trouver, car l'attentat étant un fait *public, violent, extérieur*, s'il existait serait connu par la nation entière, et il ne serait pas nécessaire de le rechercher mystérieusement.

Au lieu de reconnaître loyalement et sans tarder l'inexistence du crime qu'on lui a étourdiment dénoncé, la Commission complaisante du Sénat ouvre des instructions sur des faits, connexes si l'on veut, mais autres que l'attentat, nouveaux, d'une bien moindre importance, et cela uniquement pour sauver un ministère prévaricateur et déconsidérer un adversaire redouté.

J'appelle sur cette conduite les réflexions des hommes prévoyants, de ceux même qui sont hostiles au général Boulanger. Qu'ils ne s'y méprennent pas. C'est la Terreur, la Terreur hideuse qui s'annonce. Elle est encore prudente, elle ne frappe encore que quelques-uns : elle s'enhardira, et elle nous atteindra tous, si nous ne l'arrêtons par la révolte de l'indignation.

Combattons pour la Justice et pour la Liberté contre le Jacobinisme renaissant, sinon nous en deviendront bientôt les victimes.

EMILE OLLIVIER.

LA FRANCE ET GIORDANO BRUNO

Le grand scandale est consommé. La manifestation qui symbolise le triomphe des sectes sur l'Eglise opprimée, mais non pas avilie, — heureusement, — s'est déroulée dimanche à Rome en scènes tantôt bestiales et tantôt ridicules. On a lu les détails que nous possédons déjà. Lorsque le récit sera complet, nous apprécierons l'ensemble. En attendant, qu'il nous soit permis de faire quelques réflexions sur la portée internationale que l'on peut prêter à cette cérémonie, et sur l'enseignement qu'en doit recueillir la France.

Il ne faut pas oublier que le bronze de Giordano Bruno n'a pas été payé exclusivement avec de l'argent italien. Les libres-penseurs du monde entier y ont leur part, et ceux de France la part peut-être la plus large.

Renan a souscrit ; M. Vacquerie, si nos souvenirs sont exacts, n'a point refusé son obole. En tout cas, le *Rappel* sollicita et recueillit des fonds pour cette belle entreprise. Il y a quatre ans, seul ou presque seul dans la presse de Paris, nous dénonçâmes, dans un autre journal, l'inconséquence de cette adhésion, que des Français et des lettrés, *dominés par les préjugés et par la haine, donnaient* à une œuvre qui consacre une falsification de l'histoire, qui glorifie un scélérat et qui fournit aujourd'hui prétexte à des manifestations anti-françaises.

L'évènement nous donne raison.

M. Renan a bien de l'audace. Nous le défierions volontiers non seulement d'attester que la biographie de Giordano Bruno, telle que l'ont écrite les sectes, résiste à la plus sommaire critique, mais encore que le développement théatral que M. Crispi a donné à cette solennité maçonnique soit de nature à satisfaire même les libres-penseurs français. Nous le défierions par conséquent de justifier, de défendre sa souscription.

Au fond, ce nouveau triomphe du ministre sicilien a eu pour objet réel et pour résultat positif d'humilier la papauté et de mettre en lumière l'isolement de la France en Europe.

La papauté et la France, insultées ensemble, haïes par les mêmes sectaires, jalousées par les mêmes âmes ingrates, sont donc liées, malgré tout, indissolublement. Leurs destinées sont confondues l'une avec l'autre, non seulement dans le passé, — l'évidence le démontre — mais pour l'avenir.

Et c'est l'heure où cette démonstration par les faits se produit avec un éclat aveuglant qu'un petit parlementaire impertinent, incapable de concevoir une idée vraiment politique tel que M. Clémenceau, choisit pour déclarer la guerre à l'Eglise, au nom de la France, prétend-il.

On ne discute pas la folie. On la constate.

DENIS GUIBERT.

LES ÉLECTIONS DE DIMANCHE

AU CONSEIL GÉNÉRAL

Fours (Nièvre), 10 juin. — Une élection au Conseil général a eu lieu hier.

M. de Pouereu, conservateur, a été élu par 1250 voix contre M. Loriot, opportuniste, qui en a obtenu 950.

C'est un siège gagné par les conservateurs.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE LYON

INCIDENTS

Le *Matin* publie la dépêche suivante :

« Lyon, 10 juin. — Aux élections municipales complémentaires, le troisième arrondissement avait huit conseillers à nommer : trois listes étaient en présence.

» La première comprenait sept invalidés par le Conseil d'Etat et avait en tête le général Boulanger ; la deuxième comprenait trois des invalidés les moins avancés et la troisième, absolument boulangiste, comprenait MM. Naquet, Laguerre, Boulanger, Rochefort, Vergoin, Turquet, Laisant, et un nommé Bédos.

» Un incident des plus inattendus s'est produit pendant le dépouillement des listes à la section de la mairie du troisième arrondissement.

» Vers onze heures, alors que les résultats des autres bureaux des sections arrivaient, donnant une majorité à la liste radicale, de nombreux révisionnistes boulangistes qui avaient occupé la salle du dépouillement prétendaient qu'il y avait erreur et même fraude dans le compte des voix ; puis, sans attendre davantage, ils envahissent les tables de dépouillement, déchirant les bulletins et les feuilles de dépouillement et d'émergement.

» Un tumulte sérieux suivit.

» Le commissaire de service, immédiatement appelé, put avec peine rétablir un semblant d'ordre, faire évacuer la salle et, devant les membres du bureau, procéder à un recollement des feuilles officielles.

» Celles-ci, on le vit bientôt, avaient été déchirées, piétinées, dispersées, tant et si bien qu'un procès-verbal dut être dressé séance tenante, constatant que les troubles avaient été organisés, voulus et perpétrés par une bande boulangiste sûre de sa défaite.

» En effet, tous les bureaux, moins celui de la mairie, donnent une infime minorité à la liste boulangiste.

» Des mesures sérieuses d'ordre ont été prises. »

Par contre, on télégraphie de Lyon à l'*Intransigeant* :

« Au moment du dépouillement qui avait lieu à la mairie, les ferrystes ont essayé d'escamoter des bulletins au nom du général Boulanger.

» Les revisonnistes s'y sont opposés énergiquement.

» Il s'en est suivi une violente bagarre au cours de laquelle les urnes sont tombées par terre, ce qui a rendu impossible la proclamation du scrutin. »

LE DISCOURS DE M. DE MUN

ET LA PRESSE

Voici les appréciations des principaux journaux de Paris sur le magnifique discours, prononcé samedi, à la Chambre, par M. le comte Albert de Mun :

La Liberté. — Le débat soulevé par M. Jules Ferry était inopportun et dangereux, il ne pouvait que réveiller brusquement, sans résultat sérieux, les passions mal assoupies ? La question a pris aussitôt, sous la parole très éloquente sans doute, mais très ardente de M. de Mun, sous les protestations ultra-radicales de M. Clémenceau, des proportions et un caractère qui ne peuvent qu'envenimer l'antagonisme des partis.

La *République française*. — M. de Mun a été cette fois ce qu'il est toujours, le bel orateur à l'allure hautaine et gracieuse, et il nous a rappelé, si vous voulez, que par l'aisance et la noblesse même de ses façons, il est bien ce que l'on appelle encore un vrai gentilhomme.

On a retrouvé de plus sa parole chaleureuse et élégante, ses périodes nombreuses, tout l'éclat de la mise en scène par où il sait faire valoir son talent avec tant de naturelle assurance.

Mais, en vérité, je ne vois pas en quoi il a servi la cause dont il est un des défenseurs les plus éclatants.

Le *Temps*. — Sur quoi, juste ciel ! M. de Mun et M. Clémenceau, aussi intolérants l'un que l'autre, nous invitent-ils à nous diviser et à former deux armées pour cette guerre sans trêve ni merci ? C'est sur la question religieuse. Oh ! nous voulons bien croire que cette question est importante et que les politiques doivent ne la traiter qu'avec réflexion et sagesse. Mais enfin, on se trompe du tout au tout si l'on s'imagine que les électeurs français partagent les passions violentes qui se sont manifestées hier à la Chambre. L'immense majorité n'a ni la faveur intolérante de M. de Mun ni le fanatisme militant de M. Clémenceau.

L'*Intransigeant*. — M. de Mun, on le sait, est l'un des maîtres de la tribune. Ses discours tranchent toujours sur les banalités qu'on entend d'ordinaire à la Chambre. Hier, comme toujours, il a été fort éloquent, et la langue qu'il a parlée a été d'une pureté aussi merveilleuse que de coutume. Malheureusement, si nous pouvons louer la forme de son discours, nous devons nous abstenir complètement sur le fond.

La *Cocarde*. — Le député du Morbihan est un des rares orateurs qui soient au Palais-Bourbon ; Ferry lui-même le qualifiait, l'autre jour, « un des maîtres de la tribune française, » et, pour une fois, Ferry avait raison.

L'éloquence de M. de Mun est superbe ; on peut ne pas partager toutes ses idées, mais on reste subjugué par le merveilleux talent avec lequel il les défend, talent fait tout entier de netteté, de clarté, de chaleur, surtout de conviction profonde, et servi par un excellent organe, accompagné d'un geste d'une grande sobriété.

Le *Gaulois*. — M. le comte de Mun, ne s'est jamais élevé à de si magnifiques hauteurs.

Le *Figaro*. — Quel admirable orateur que M. le comte Albert de Mun ! Ampleur de geste et de langage, autorité, mesure, séduction, noblesse, il a toutes les facultés et tous les dons, avec des envolées superbes et des éclairs à la Berryer ! Seul, ou à peu près seul, depuis que Gambetta est mort, il représente dans cette Chambre ce qu'on appelait autrefois l'éloquence parlementaire.

Le *Soleil*. — Jamais peut-être cet orateur d'un esprit si élevé, d'une foi si active et si sincère, ne s'est élevé plus haut d'un plus puissant coup d'aile.

L'Univers. — L'annonce de l'intervention de M. le comte de Mun promettait un discours très vigoureux, très brillant et très fier. L'on a eu bien plus que cela : un triomphe. L'illustre orateur catholique a conquis la gloire souveraine que décernent les suffrages de l'ennemi.

L'éloquence de M. de Mun, c'est lui-même ; elle porte les caractères qu'il a en propre : chrétien, gentilhomme, soldat.

L'*Autorité*. — Il s'agit dès aujourd'hui pour les électeurs, de savoir, s'ils veulent, oui ou non, entretenir ou construire les églises catholiques, ou protestantes, A LEURS FRAIS ?

S'ils veulent payer leurs curés où leurs pasteurs à leurs frais ?

C'est-à-dire, s'ils auront des églises et des prêtres.

Car la SÉPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT, ou plutôt des EGLISES ET DE L'ETAT, comporte la suppression du budget des cultes, et par conséquent la mise A LA CHARGE des contribuables, de tout ce qui concerne et regarde les cultes.

La *Patrie*. — Rarement, la tribune française a retenti d'aussi nobles accents. C'était plaisir de voir l'échafaudage des sophismes amassés par le Tonkinois s'effondrer sous la vigueur d'une argumentation serrée, précise, honnête en un mot.

L'œuvre détestable des opportunistes qui ont créé, fomenté, entretenu la guerre religieuse a été cinglée de main de maître, et il nous semble percevoir encore sur le dos et la nuque des misérables qui ont ruiné et déshonoré leur pays, la trace des coups vengeurs que M. de Mun leur a si justement appliqués.

LA HAUTE-COUR

Une nouvelle enquête

On lit dans la *Petite République* :

« Dans le courant du mois de décembre 1886, la France fut vivement émue par la déclaration de M. de Bismarck.

» On put redouter, pendant quelques jours, une guerre inévitable, prochaine.

» Etions-nous en état de supporter le choc d'une invasion nouvelle ?

» Ce que nous pouvons affirmer, c'est que la réserve de l'armée territoriale, composée d'hommes ayant servi pour la plupart, réprésentait un des éléments sur lesquels l'autorité militaire était le plus en droit de compter.

» L'effectif de cette partie de nos forces ne s'élevait pas à moins de 800.000 hommes.

» Eh bien ! ces 800.000 hommes, nous pouvons bien l'avouer aujourd'hui, car le mal est réparé, ces 800.000 hommes n'existaient, en temps d'armée, que sur le papier, comme la garde mobile en 1870.

» Que faire ? Déposer sur le bureau de la Chambre une demande de crédits pour équiper ces 800.000 hommes.

» M. le général Boulanger était alors ministre de la guerre ; il se rendit, sans faire part de sa démarche à ses collègues du cabinet, chez le président de la République et lui exposa cette grave situation.

» M. Grévy signa un décret qui fut d'ailleurs tenu secret, en vertu duquel l'intendant militaire Raizon fit tous les approvisionnements nécessaires.

» Ces approvisionnements furent réunis à la hâte, comme l'avaient été ceux de la défense nationale en 1870-71.

» Serait-il vrai, comme on l'assure, que la commission d'instruction de la Haute-Cour, laissant là et les complots et les attentats, dirige maintenant son enquête sur cette dépense de 8 millions engagée au mois de décembre 1886, sans un vote du parlement ? »

Paris, 9 juin. — L'intendant Reichert a été mis en liberté après avoir livré des indications que la commission de la Haute-Cour lui demandait.

Aucune nouvelle arrestation n'a été opérée. Il est exact qu'on ait perquisitionné chez le capitaine Flouchat, et que le général Yung ait été entendu.

On lit dans la *Lanterne* :

« La commission d'instruction en donnant l'ordre d'arrêter M. Reichert, devait forcément avoir la preuve de la culpabilité de ce dernier.

» Elle n'aurait pu agir sans cette preuve.

» En ordonnant sa mise en liberté, elle reconnait que M. Reichert n'est point un coupable, et par conséquent, qu'elle a fait procéder à une arrestation arbitraire.

» Des explications sont nécessaires, car il n'est pas admissible qu'on puisse arrêter à la légère un citoyen quelconque. »

Ce que pense le général Boulanger des nouvelles saisies de lettres boulangistes.

Le *XIXe Siecle* publie la dépêche suivante :

« Londres, 9 juin. — Dans des conversations avec différents personnages, le général Boulanger a exprimé la conviction que ses papiers laissés à Paris n'auraient pas été trouvés par la police, si celle-ci n'avait pas été mise sur leur trace par un traître dont le général a prononcé le nom.

» Il a ajouté qu'il s'était méfié de ce personnage, depuis quelque temps déjà, et qu'il avait donné ordre de faire envoyer les papiers à Londres par un ami sûr.

» M. Boulanger ne cache pas qu'il est très ennuyé de la saisie des papiers, moins pour lui-même que pour les auteurs des lettres saisies, parmi lesquels se trouvent beaucoup de personnages en vue appartenant à la politique, à l'armée, à la magistrature, à l'administration et aussi pas mal d'étrangers de marque.

» Le comité boulangiste a été convoqué par le général pour la semaine prochaine afin de délibérer sur l'affaire de la saisie des papiers et sur différentes autres questions importantes. »

Le général Yung

On envoie de Dunkerque, à propos du général Yung les renseignements suivants :

« Dunkerque, 9 juin. — On ignore la date du *retour du général Yung. Mme la générale est* également à Paris.

» Le général Yung, à son retour des fêtes de Calais, a été mandé à Paris. On lui a fait subir un long interrogatoire à la suite duquel il devait retourner dans son gouvernement.

» Après un incident qui n'est pas connu ici, il aurait été retenu pour que la Haute-Cour le questionnât de nouveau. La nouvelle a provoqué ici un étonnement des plus vifs. Bien qu'à son arrivée à Dunkerque le général Yung passât, en raison des fonctions qu'il venait de quitter, pour un ami de l'ancien ministre de la guerre, rien dans son attitude n'a donné lieu au moindre racontar. Il n'a en rien fait œuvre de boulangisme. Lorsque le général Boulanger a visité Dunkerque à la suite de son élection dans le Nord, il n'est pas allé saluer son ancien chef de cabinet qui, de son côté, n'a assisté ni au banquet ni à la réception organisés en l'honneur de l'arrivée du nouvel élu.

» Le général Yung n'a aucune attache avec le parti boulangiste local. Ses intimes ont au contraire la revision en horreur. On raconte même l'anecdote suivante : « Le général Yung assistait à une fête publique, au cours de laquelle un citoyen cria : « Vive Boulanger ! » Le général Yung l'interpellant en ces termes.

» — Vous feriez bien mieux de crier : « Vive la République ! »

» Les nombreuses soirées dansantes qu'il a données ont été très suivies. En somme, il a su se

BOURSE DE PARIS

du mardi 11 juin

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
86 60	3 0/0	86 55	86 57	86 67
104 70	4 1/2 0/0 1883	104 65	104 60	104 85
97 25	Italien 5 0/0	97 22	97 22	97 22
16 65	Turc 4 0/0	16 65	16 70	16 37
456 87	Egypte 6 0/0	456 25	456 56	458 12
75 7/8	Extérieure 4 0/0	75 15/16	75 7/8	76 1/8
87 11/16	Hongrois 4 0/0	87 7/8	87 11/16	87 7/8
68 ./.	Portugais 3 0/0	.. ./.	.. ./.	68 ./.
98 3/8	Consolidés anglais	98 3/8	98 3/8	98 3/8
90 7/8	Russe 1880	90 3/4	90 3/4	91 5/8
91 3/16	Russe 1889	90 5/16	91 1/16	91 7/8
	Sociétés de crédit			
4090 .	Banque de France	4105 ..	4105 .	4115 ..
528	Banque d'Escompte	535 ..	535 ..	532 .
760 .	Banque de Paris	756 .	756 ..	763 ..
1338 .	Crédit Foncier	1336 .	1335 ..	1342 ..
... ..	Crédit Mobilier	438 .	435 .	442 ..
682 .	Crédit Lyonnais	682 ..	682 .	682 ..
540 18	Banque Ottomane	543 12	541 87	544 37
	Chemins de fer			
1805 ..	Nord	1816	1816 ..	1815 ..
1345 ..	Paris-Lyon-Méditer	.... .	.. . .	1350 ..
....	Orléans	.. . ..	.. . ..	....
520 ..	Autrichiens	520 ..	520	520 .
261	Lombards	262 ..	262	265 .
380 .	Nord Espagne	383 ..	383	385 .
305 .	Saragosse	303 .	303	305 ..
	Valeurs diverses			
1325 .	Gaz Parisien	.... ..	.... .	1328 .
.. .	Métaux			.. .
56 ..	Panama	56 ..	56 ..	56 .
2365 ..	Suez	2365 .	2365 ..	2371 ..
	Mines			
281 87	Rio-Tinto	281 ..	281 37	291 ..
90 ..	Tharsis	90 ..	90 ..	90 ..
. ..	de Beers	.... .	.. .	... ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 11 juin 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
86 55 ./.	3 0/0	86 50 ./.
88 70 ./.	3 0/0 amortissable	88 75 ./.
104 65 ./.	4 1/2 0/0 1883	104 50 ./.

BOURSE DE LILLE

du mardi 11 juin

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	... ..	107 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	...	121 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	...	512 .
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	...	512 .
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	400 50	401 ..
Lille 1887	380 ..	380 ..
Armentières 1886	... ..	475 50
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	. .	46 50
Tourcoing 1878	.. ..	493 75
Amiens, remboursable à 100 fr.	... ..	106 25
Département du Nord	101 75	104 75
Caisse de Lille (Verley Decroix et Cᵉ	... ..	570 ..
— — act. nouv.	... ..	1080 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cᵉ	... .	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cᵉ, act. anc.	... .	130 ..
— — act. n.), 250 fr. p.	... .	285 ..
Caisse Platel et Cᵉ	... .	400 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	... .	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	... .	425 ..
Compt. comm. Devilder et Cᵉ, act. 1,000 fr.	... .	1004 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... .	517 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... .	2000 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... .	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... .	210 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... .	500 ..
Deherripon et Cᵉ, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	... .	500 .
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... .	540 .
Coc. St-Sauv.-Arras (a.us.Gras.in), 500, t.p.	... .	150 .
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	... .	85 .
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cᵉ	... .	500 .
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f.p.	... .	420 .
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	... .	2065 .
Biache-Saint-Vaast	... .	3400 ..
Denain et Anzin	... .	205 .
Obligations Nord	... .	400 .
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	... .	467 .
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	... .	495 .

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours complets	
Aniche (Nord) le 12e	.. ..	9950 ..
Anzin 100e de denier	.. ..	3905 ..
Blanzy (Saône-et-L), p. (30 000 act.)	....	1315 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	12775	12600 ..
Bully-Grenay le 6e	1430	1430 ..
Carvin	1043 75 ..	1040 ..
Courcelles-lez-Lens	....	150 .
Courrieres	....	34250 ..
Campagnac	....	230 .
Douchy	....	3100 .
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	....	225 ..
Dourges	....	6375 ..
Escarpelle (Nord)	3792 50	3900 ..
Epinac	....	100 .
Ferfay (Société anonyme)	....	500 .
Lens	....	25150 ..
Lieres (actions 500 fr. libérées)	....	47 75
Liévin	....	6020 ..
Lys supérieure	....	.... ..
Meurchin	....	3000 ..
Marles 30 0/0 part d'ingenieur	....	15750 ..
Rély, Ferques, Hardinghem	....	100 .
Sincey-le-Rouvray	....	5 .
Thivencelles, Fresnes-Midi	....	60 ..
Vicoigne et Nœux	....	19000 ..

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Les officiers à l'Exposition

Paris, 11 juin. — Le ministre de la marine vient d'autoriser les chefs de corps ou de service à accorder des permissions avec solde de présence, d'une durée maxima de quinze jours, aux employés et militaires assimilés des corps de troupes de la marine pour leur permettre de visiter l'Exposition universelle de 1889.

La même mesure sera prise par le ministre de la guerre.

Le Congrès des Sociétés savantes

Paris, 11 juin. — Le Congrès des Sociétés savantes s'est ouvert aujourd'hui, à la Sorbonne, pour se prolonger jusqu'au samedi 15 juin.

La première séance a eu lieu à deux heures, dans le grand amphithéâtre.

Les sections se réuniront mercredi, jeudi et vendredi à la Sorbonne, au Collège de France et à l'Ecole nationale des beaux-arts.

La séance générale, présidée par M. le ministre de l'instruction publique, aura lieu samedi, à deux heures, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Une curieuse expérience

Paris, 11 juin. — M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, et toutes nos grandes Compagnies vont suivre avec un sérieux intérêt une expérience bien curieuse qui va être faite sur les chemins hongrois.

Il s'agit de transformer en taxe unique les tarifs établis d'après les distances. L'initiateur de ce projet prétend qu'il se produira le même phénomène que pour les lettres, qui rapportent d'autant plus à l'Etat que les taxes sont plus faibles. Toutefois, comme il ne serait pas possible de faire payer, pour les trajets des localités entourant les grandes villes, le prix adopté comme moyenne, on établira trois prix types : un pour les petites distances, un pour les moyennes et un pour les grandes.

Les suites de l'affaire Wolgemuth

Berne, 11 juin. — Hier soir M. Dulow, ministre plénipotentiaire d'Allemagne à Berne, a déclaré à M. Droz, ministre des affaires étrangères, que le gouvernement allemand, regrettant l'impossibilité de s'entendre avec le gouvernement suisse au sujet de l'affaire Wolgemuth, se réservait de prendre vis-à-vis de la Suisse certaines mesures qu'il n'a pas précisées.

Déclaration du comité national

Les journaux boulangistes publient le document suivant :

Le comité républicain national, réuni à Londres sous la présidence du général Bouladger,

En réponse aux bruits de toute nature relatifs aux prétendues candidatures patronnées par le Comité républicain national,

Déclare

Qu'à l'heure actuelle aucun candidat n'a encore été désigné, dans aucune circonscription ;

Déclare en outre,

Que, conformément aux déclarations déjà faites au banquet de Tours, aucun candidat ne pourra se présenter sous son patronage, s'il n'accepte par avance le programme républicain du général Boulanger et du Comité national.

Le général Yung

Extrait d'une conversation du général Yung avec un rédacteur de l'*Echo de Paris* :

« — N'excusez personne ; je ne vous en veux pas. D'ailleurs, je commence à m'y habituer. Cela fait la troisième fois que la presse me fait arrêter. Au moment de l'affaire Caffarel, un journal n'a-t-il pas annoncé que j'avais été emprisonné ; et je n'ai même jamais vu le Limouzin !

» C'est le jour même de mon arrivée à Paris, c'est-à-dire vendredi soir, que j'ai appris l'arrestation du sous-intendant Reichert. J'avais connu cet officier à Brest, et ayant pu apprécier toutes ses qualités, je l'ai fait entrer au ministère de la guerre alors que j'étais chef de cabinet du général Boulanger. On s'est probablement souvenu de ces faits, et l'on a conclu que, puisqu'on arrêtait un des attachés du cabinet, on arrêterait bientôt le chef. C'est la seule explication plausible que je puisse donner des bruits qui ont couru.

» Quant à dire que j'ai été mandé par le ministre de la guerre, c'est faux. Il est également inexact que la Haute-Cour ait voulu m'entendre. J'ai comparu, il est vrai, devant la Commission d'instruction, mais il y a longtemps. J'ai fourni les explications que l'on m'a demandées le la meilleure grâce du monde, ces messieurs sont charmants, et, depuis, je n'ai plus entendu parler de rien. Je suis parti vendredi de Dunkerque, avec une permission régulière du ministre, pour passer, au milieu de ma « petite famille », les fêtes de la Pentecôte. Et voilà. »

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Election législative à Bruxelles

Bruxelles 11 juin, 1 h. 39 soir. — Aujourd'hui a eu lieu le ballottage entre M. De Becker, candidat catholique, et M. Janson, candidat libéral. Ce dernier, qui a pu faire sur son nom l'union de tous les libéraux, a été élu à 1.800 voix de majorité.

Le scandale de Lyon. — Les incidents d'hier. — Trois arrestations. — Elections annulées.

Lyon, 11 juin. — Les incidents d'hier à la mairie de la Guillotière, à l'occasion des élections municipales complémentaires, se sont produits d'une façon si inattendue que le président du bureau n'a pas eu le temps d'appeler la police qui se trouvait en face, dans un poste situé tout près de la mairie.

Trois arrestations ont été opérées.

On croit tenir les meneurs de l'affaire, et on espère par eux posséder les noms des autres manifestants.

Les élections ont été annulées et renvoyées à une date prochaine.

Le crime d'Albert Bridge

Londres, 11 juin. — On a trouvé hier, flottant sur la Tamise, un bras droit de femme, qui a été reconnu par les médecins comme appartenant à la victime du crime d'Albert Bridge.

Les médecins ont constaté sur le troisième doigt de la main les traces d'une bague, ce qui les confirme dans leur opinion que la victime était mariée.

Les marques de la bague cependant, n'étaient que très faiblement indiquées.

Un complot en Italie

Rome, 11 juin. — La *Tribuna* annonce sous les plus expresses réserves que des perquisitions auraient été faites à Milan, Turin, Gênes et autres villes, chez des socialistes et des anarchistes.

Ces perquisitions auraient été infructueuses. Les agents de police auraient prétendu avoir découvert un vaste complot.

Les nouveaux cardinaux. — La remise des barrettes

Paris, 11 juin. — M. le président de la République a remis aujourd'hui, à dix heures et demie, la barrette cardinalice aux archevêques de Paris, Lyon et Bordeaux, avec l'assistance des ablégats, Mgr Gasparri, Mgr Scapinelli et Mgr Pieri-Morosini.

Le nonce, les ablégats et les gardes nobles sont arrivés ce matin à l'Elysée, à 10 heures 1/2.

Leurs voitures étaient escortées de cuirassiers. A leur arrivée dans la cour de l'Elysée, un bataillon d'infanterie leur a rendu les honneurs. Les musiques ont joué la *Marseillaise*, les tambours ont battu au champ et les clairons ont sonné.

M. Carnot a reçu les cardinaux, entouré de MM. Tirard et Thévenet, et de sa maison militaire. Les ablégats étaient suivis chacun d'un garde noble, qui a remis à M. Carnot les insignes du cardinalat destinés aux archevêques de Paris, de Lyon et de Bordeaux.

Le doyen des ablégats a prononcé le discours d'usage en latin. Le cortège est allé ensuite à la chapelle de l'Elysée, où la messe a été célébrée par le curé de la Madeleine. MM. Carnot, Tirard, le général Brugère et les femmes des officiers d'ordonnance assistaient à la messe dans les tribunes de la chapelle.

Pendant la messe, les nouveaux cardinaux ont retiré leurs insignes dans un salon voisin ; puis après la messe, M. Carnot leur a remis dans la chapelle la barrette cardinalice.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

11 juin.

ROUBAIX-TOURCOING. — La situation du marché est ferme. Les prix, auxquels quelques affaires ont été traitées, dénotent de légères augmentations sur quelques mois.

On a enregistré en contrat n° 1 : sur juillet 10,000 k. à 5.87 1/2 et 10,000 à 5.90 ; sur août 10,000 à 5.87 1/2 ; 5,000 à 5.90 et 10,000 à 5.92 1/2 ; sur septembre 30,000 à 5.92 1/2 et 15,000 à 5.95 ; sur octobre 10,000 à 5.92 1/2 ; sur novembre 15,000 à 5.92 1/2.

Sur décembre 20,000 à 5.87 1/2 et 20,000 à 5.90 ; sur février 5,000 à 5,75 et cinq mille à 5.77 1/2 ; ensemble, 165,000 k.

En contrat 2 : sur juillet 5,000 k. à 5.67 1/2 ; sur août 5,000 à 5.67 1/2 ; ensemble 10,000 kil. Total de la journée, 175,000 kil.

ANVERS. — La dépêche ne nous est pas parvenue.

LE HAVRE. — Le marché inchangé reste soutenu.

On a traité : 25 balles décembre à 173,50.

Cours des halles de Roubaix du 11 juin. — *Légumes* : pommes de terre, 12 à 16.00 les 100 k. ; id. nouvelles, 0.32 le k. ; carottes, 0.30 la botte ; navets, 0.25 la botte ; épinards, 0.35 le panier ; oseiles, ... le panier ; radis, 0.40 les 12 bottes ; laitues, 0.75 à .... la douzaine ; rhubarbe, 0.50 la botte ; asperges, 1 à 1.25 la botte.

Fruits : cerises, 0.60 le kil. ; oranges, 4.00 le cent ; citrons, 1.20 la douzaine.